



COMITE REGIONAL D'EQUITATION DE NOUVELLE CALEDONIE

MAISON DU SPORT 24 rue Duquesne- BP25- 98845 Nouméa Cedex

Tel/Fax : (687) 26 27 70 – mail : equitation@lagoon.nc –www.crenc.nc –Ridet : n° 675173.0001

Procès-Verbal de validation

Consultation par voie électronique du 17.02.2020
des membres du Comité directeur

AVENANT AU REGLEMENT EQUIFEEL FFE 2020

Dans le cadre de la validation, par le Comité directeur, des avenants aux règlements F.F.E, les membres du Comité directeur ont été amenés à se prononcer, par vote électronique, sur les propositions de la Commission Activités équestres diverses qui ont été portées à leur connaissance par le Président par courriel du 17.02.2020.

L'avenant au règlement EQUIFEEL FFE 2020 tel qu'annexé au présent procès-verbal a été validé, à la majorité, par les membres du Comité directeur

Ont voté pour : 8 voix

A voté contre : -

S'est abstenu : -

N'ont pas répondu : 3 voix

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président, la Secrétaire générale, et la Présidente de la Commission Secrétariat Général et Administration.

Marie Pierre CHAVANEL
Présidente
Commission Secrétariat Général
et Administration

Sarah PELLETIER
Secrétaire Générale

Vincent FARDEAU
Président

COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION DE NOUVELLE
CALEDONIE

AVENANT AU RÈGLEMENT EQUIFEEL FFE 2020

COMMISSION DES ACTIVITÉS ÉQUESTRES DIVERSES



PRÉAMBULE

Les épreuves d'Equifeel proposent des tests ludiques variés à pied où le cavalier choisit des niveaux de difficulté de contrat pour mettre en valeur sa complicité avec son poney/cheval.

Le but de l'Equifeel est de donner au cavalier davantage de compréhension du poney/cheval, de réflexion et de ressenti dans ses interactions avec lui.

Progresser dans ces capacités nécessite et procure justesse, tact et compréhension, mais aussi confiance et respect mutuels qui sont les fondamentaux de cette approche.

ORGANISATION

Challenge sous forme de 2 manches non consécutives, deux journées de concours hors Championnat Provincial et hors Territorial. Cumul des points aux deux manches pour le classement final de l'Equifeel 2020.

ÉPREUVES

ÉPREUVES	EQUIDES	ÂGE DES CONCURRENTS	GALOPS OU SAVOIRS MINI	TESTS PROPOSÉS	PARTICULARITÉS
Club A	A	12 ans maxi	1 ou Galop d'Argent	4 à 5 tests au sol parmi les tests réglementaires Club A	
Club Poney 1	BCD	18 ans maxi	2 ou Galop d'Or	5 tests minimum au sol parmi les tests réglementaires Club	
Club 2	BCDE		2 ou Galop d'or	5 tests minimum au sol parmi les tests réglementaires Club	
Club 1	BCDE		2 ou Galop d'Or	5 tests minimum au sol parmi les tests réglementaires Club	Minimum 2 tests avec adaptation et 1 test libre conçus par le traceur
Club Elite	BCDE		2 ou Galop d'Or	5 tests minimum Libres créés ou aménagés	5 tests conçus par le traceur
Préparatoire	BCDE		2 ou Galop d'Or	5 tests minimum au sol parmi les tests réglementaires Club	

Ne seront proposées en 2020 seulement les 3 premières séries.

TENUE DU CONCURRENT / HARNACHEMENT

	AUTORISE	OBLIGATOIRE
Tenue	Gants	Tenue d'équitation de concours ou tenue aux couleurs du club au nom duquel le concurrent est engagé. La tenue doit être correcte et adaptée Tête couverte : casque, casquette ou chapeau. Seules les bottes ou boots d'équitation sont autorisées. Pour les boots à lacets prévoir une protection afin d'éviter que les lacets se défassent.
Harnachement	Stick, cravache	Tout type de licol, avec longe de plus de 3 m (plate ou en corde), avec ou sans mousqueton.

PARTICIPATION

Un même cavalier peut participer 5 fois par jour toutes épreuves confondues.

Un poney / cheval peut participer 5 fois par jour mais un même couple ne peut participer que dans une seule épreuve Club par jour.

NORMES TECHNIQUES

L'épreuve comporte 5 tests minimum au choix de l'organisateur, 4 en épreuve Club A. Les tests proposés doivent être parmi ceux proposés dans le règlement.

N°1 : Le licol - Club A

N°13 : Le double

N°2 : Le trèfle - Club A

N°14 : Le slalom - Club A

N°3 : Le van – Réservé Club Elite

N°15 : Le saut à la longe

N°4 : Le va et vient - Club A

N°16 : Le van 2 – Réservé Club Elite

N°5 : Le cercle - Club A

N°17 : Le trèfle à quatre feuilles – Club A

N°6 : La bâche - Club A

N°18 : Les transitions 2

N°7 : L'essuie glaces - Club A

N°19 : Le huit – Club A

N°8 : Le pivot

N°20 : Le carré – Club A

N°9 : Le compas - Club A

N°21 : Le contrôle latéral – Club A

N°10 : Les embuches - Club A

N°22 : Le parcours

N°11 : Les transitions

N°12 : Le déplacement latéral - Club A

N°23 : Le contrôle d'allure – Club A

Les tests peuvent être adaptés/simplifiés à condition de conserver leur esprit. Ils doivent alors être validés par le Président de jury et les enseignants chefs d'équipe pour pouvoir se dérouler en toute sécurité et dans le respect du poney/cheval.

Pour les Club A, les obstacles ne doivent pas excéder 40 cm. Le choix des tests est effectué parmi ceux qui sont autorisés en Club A.

Les tests choisis soigneusement pour les 3 épreuves qui seront proposées sont les suivants :

Club A :

1. Les embûches

2. Le trèfle à 4 feuilles

3. Le slalom

4. Le contrôle d'allure

Club Poney 1 et Club 2 :

1. Les embûches

2. Le slalom

3. Le compas

4. Le va et vient

5. Le contrôle d'allure

TEMPS ACCORDÉ

Le temps accordé est renseigné sur chacune des fiches des tests.

Pour les Club A, le temps accordé par test doit être augmenté de 50 % : par exemple 1 minute 30 devient 2 minutes 15. Cette mesure concerne TOUS LES TESTS.

DÉROULEMENT

Reconnaissance

Le Président du jury autorise et participe avec le traceur à la reconnaissance avant le déroulement des épreuves. Elle est obligatoire en épreuve Club Elite.

Description

Les tests peuvent s'enchaîner les uns après les autres pour chaque concurrent. Plusieurs tests peuvent être organisés simultanément sous forme d'ateliers si le nombre d'assesseurs et les infrastructures le permettent.

Pour chaque test, l'épreuve démarre de la zone de départ où le cavalier doit venir se présenter avec son poney/cheval et se termine dans une zone d'arrivée qui peut être la même.

Pour certains tests, il existe une zone de contrôle matérialisée et/ou une zone cavalier également délimitée. La zone de contrôle délimite la zone de réalisation du test, la zone cavalier délimite l'espace dans lequel le cavalier est autorisé à évoluer.

Un test est réussi quand il est effectué dans sa totalité, dans le temps imparti, et sans que le poney/cheval ne sorte de la zone de contrôle ou pénètre dans la zone cavalier, et sans que le cavalier sorte de sa zone.

L'utilisation de la voix est autorisée sur toutes les épreuves. **Le cavalier ne doit pas toucher son poney/cheval avec la main ou toute partie du corps, ni avec le stick /cravache et/ou la longe (si tel est le cas, des pénalités pourront s'appliquer : voir D – Pénalités de contact).**

Pour les tests en liberté, le licol doit être ôté. L'usage d'une cordelette autour de l'encolure est interdit.

Chronomètre

Le chronomètre ne sert pas au classement, il n'est pas nécessaire d'être le plus rapide.

Chaque test est chronométré, le cavalier disposant d'un temps donné pour réaliser le test.

Le chronomètre démarre lorsque le commissaire donne le départ et s'arrête lorsque le cavalier et le poney/cheval sont entièrement rentrés dans la zone d'arrivée.

Contrats et points

Pour chacun des tests, trois niveaux de réalisation sont proposés. Le concurrent doit annoncer au jury sur quel contrat il souhaite être évalué, chacun des contrats pouvant lui apporter dans l'ordre croissant 10 points, 15 points ou 20 points pour le plus difficile. Si le contrat est réalisé, le concurrent obtient les points correspondants, s'il échoue, il aura 0 point. Des points de bonus/pénalités peuvent s'ajouter/se déduire du score en fonction de la façon dont est réalisé le test.

Sauf précision dans les conditions de réalisation propres à chaque test, lorsqu'un concurrent se trompe ou échoue en restant dans la zone de contrôle il peut recommencer son essai tant qu'il reste dans le temps accordé et dans la zone de contrôle.

SCORE, PÉNALITÉS ET BONIFICATION

Le score final d'un cavalier sur une épreuve d'Equifeel est la somme :

- Des contrats de points choisis,
- Des bonus et pénalités.

Contrat de points

Si le test est réussi dans le temps accordé, le cavalier reçoit le nombre de points correspondant au contrat qu'il a choisi.

Cas de test ramené à zéro :

o Test non réussi dans le temps accordé majoré de 10 secondes

o Test non réalisé

o Perdre ou lâcher la longe des deux mains

o Rupture de l'élastique

o Toute sortie des quatre pieds du poney/cheval de la zone de contrôle

o Poser d'un seul pied du cavalier hors de sa zone de contrôle

Le score d'un test ne peut pas être négatif.

Bonus et pénalités

Bonus :

Sur chaque test, le jury accorde deux points de bonus au couple qui réussit un test avec fluidité : dès la première tentative, sans pénalité, dans la continuité du mouvement et sans pression excessive.

Pour certains tests, ce bonus comprend une condition de temps maximum.

A – Pénalités de 2 points

Les fautes non éliminatoires entraînent deux points de pénalités.

- o Tout renversement de matériel
- o Tout refus ou dérobade

Pour les tests avec obstacle, le troisième refus sur l'ensemble du test ramène le contrat à zéro.

- o Chaque pied que le poney/cheval pose hors d'une zone d'exercice type pivot ou déplacement latéral, ou hors d'une zone de contrôle, ou dans une zone cavalier entraîne deux points de pénalités.

B – Pénalités de 3 points

Une pénalité de 3 points peut être donnée par le Jury pour :

- o Aide de complaisance,
- o Comportement brutal,
- o Pression excessive,
- o Situation dans laquelle le concurrent se met délibérément en danger,
- o Attitude agressive ou très irrespectueuse du poney/cheval,
- o Usage excessif du stick ou de la corde

o Grossièretés, insultes

Deux pénalités successives de ce type sur l'ensemble des tests, entraînent l'élimination du couple sur l'épreuve. Après élimination, si le cavalier obtient de nouveau une pénalité de ce type sur un autre passage, il sera alors éliminé de l'ensemble de ses participations de la journée, quelles que soient les épreuves.

Le président du jury est à même de juger un comportement trop inapproprié pour continuer la compétition, et peut éliminer un couple ou un cavalier s'il juge que la sanction est nécessaire.

C – Pénalités de temps

Pour chaque contrat, un dépassement du temps accordé de 10 secondes est autorisé et pénalisé de 1 point par seconde (à partir de 0.01 sec). Le juge annonce lorsque le temps majoré de 10 secondes est écoulé (10 sec 01). Le contrat est alors ramené à 0.

Exemple :

- le temps accordé du test est de 35 secondes, le cavalier prend 40 secondes à réaliser le test. Celui-ci obtient une pénalité de 5 points (5 secondes dépassées).

D – Pénalités de contact

Contact entre le cavalier et son poney/cheval avec la main ou toute autre partie du corps, et/ou le stick/cravache/longe comme une aide pour réaliser le test.

Pour toutes les épreuves (hors Club A et Club Poney 1) :

- 5 points par toucher dans les contrats à 10 et 15 points
- 10 points par toucher dans les contrats à 20 points

Pour les épreuves Club A et Club Poney 1 :

- 2 points par toucher dans les contrats à 10 et 15 points
- 5 points par toucher dans les contrats à 20 points

LEXIQUE

Contact cavalier/cheval	Tout contact dans le sens cavalier – cheval ou inversement par n'importe quelle partie du corps ou du Stick / Cravache ou de la longe.
Pression excessive	Action physique de la part du cavalier pour effectuer un exercice : Usage répété du stick, tension excessive sur le licol, pression excessive ou violente sur le corps du cheval
Zone de Contrôle	Zone matérialisée délimitant l'espace dans lequel le cheval doit réaliser le test
Zone Cavalier	Zone matérialisée délimitant l'espace dans lequel le cavalier est autorisé à se déplacer pour réaliser le test